



Monsieur le Directeur Général de
l'ARS de Lorraine
Immeuble Les Thiers
4, rue Piroux
co 80071
54036 Nancy Cedex

Thionville, le 18 mars 2013,

Objet : Restructurations de Moselle Est

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire du rapport que j'ai rédigé sur les restructurations de Moselle Est, en préparation d'une rencontre souhaitée par le ministère ainsi que m'en a informé le Cabinet de la Ministre en réponse à ma lettre datée du 31 décembre 2012.

Il y a sans doute d'autres exemples dans d'autres régions de défaillances de la tutelle administrative : on peut penser notamment à un rapport de la Cour des Comptes sur des dysfonctionnements d'une CPAM : déroulements de carrière atypiques, recrutement non-professionnel du personnel, révision à la baisse des missions d'un salarié protégé sans respect des procédures légales, faits de harcèlement moral établis... Et la Cour de conclure « la question n'est pas tant que ces faits se soient produits, mais qu'ils se soient renouvelés sans que la tête de réseau et la tutelle administrative aient agi ou pu agir pour y mettre fin » (Rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale, 16 septembre 2009, Chapitre IV, page 95).

Mais en Lorraine, il ne s'agit plus de « défaillances », car il y a bel et bien eu des choix couteux en connaissance de cause contraires au droit et/ou la morale (qui ne se recoupent pas toujours) par l'ARS (Cf. tous les courriels d'alerte argumentés à DDASS/ARH puis ARS sans action ni même réponse), et il y a matière à engager la responsabilité de votre administration sur la situation actuelle des établissements et de leurs personnels. Si l'administration avait agi comme elle le devait, il n'y aurait jamais eu de RPS, d'AT dans un contexte de harcèlement moral, de démissions forcées, de licenciements, de rapports douteux sur les restructurations... et au total de crise de confiance et de discrédit de l'action de l'Etat en période de crise.

Le Défenseur des Droits n'ayant pas repris, hors situations limitatives de discrimination au sens strict de la loi, la médiation avec les administrations qu'assurait l'ancien Médiateur de la République, copie de ce rapport est également adressée notamment à la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat eu égard à la gravité des fautes des services de l'Etat, nécessitant selon moi une évolution législative pour renforcer la gouvernance dans les établissements sanitaires et sociaux et dans les ARS eu égard au gâchis banalisé, couteux pour les finances publiques, que montre l'expérience des restructurations de Moselle Est sous la houlette de l'ARS de Lorraine et de l'administration du travail.

Dans l'attente de vous rencontrer pour développer verbalement ce rapport et apporter des compléments ayant une liberté totale de parole (il n'y a aucune limitation contractuelle à ma liberté d'expression), je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.

Jérôme TURQUEY

P.J :

- Rapport « Restructurations hospitalières litigieuses sous la houlette de l'ARS en Moselle Est »

Qualitiges - SIRET : 75268450600013

Société par Actions Simplifiée au capital de 4 000 euros - RCS Thionville B 752 684 506 - NAF : 7022Z

Siège social : 4, impasse de la Charente F-57100 Thionville - Téléphone : 06.80.66.71.38

www.qualitiges.com